



## Modification au répertoire des Codes des médicaments d'exception

La RAMQ vous avise d'une modification apportée au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entre en vigueur le 7 mars 2019.

### Ajout d'un nouveau médicament d'exception

Le médicament d'exception ÉDOXABAN – *Lixiana<sup>MC</sup>* s'ajoute au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Si la condition médicale de la personne assurée correspond à l'une ou l'autre des indications reconnues pour le paiement, l'ÉDOXABAN pourra être remboursé en inscrivant sur l'ordonnance, selon la situation, un des codes suivants :

#### Code CV155

- Pour la prévention de l'accident vasculaire cérébral et de l'événement embolique systémique chez les personnes qui présentent de la fibrillation auriculaire non valvulaire nécessitant une anticoagulothérapie.


#### Code CV239

- Pour le traitement des personnes présentant une thromboembolie veineuse (thrombose veineuse profonde et embolie pulmonaire).

*Note : Toute demande d'autorisation dans le but de poursuivre le traitement au-delà de 12 mois doit être transmise à la RAMQ au moyen du formulaire Demande d'autorisation de paiement – Mesure du patient d'exception (3996) ou par le service en ligne.*

Période d'autorisation : 12 mois.

#### Courriel, site Web et fils RSS

[services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

#### Heures d'ouverture

#### Pharmaciens

Québec 418 643-9025  
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h  
(mercredi de 9 h 30 à 17 h)

#### Autres professionnels

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30  
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)